



FPSPP - 11, rue Scribe - 75009 Paris

Suivre sur Twitter  @Copanef_  @FPSPP_

LA 2^{EME} EDITION DU RAPPORT AU PARLEMENT DU FPSPP : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR NOURRIR LES DEBATS AUTOUR DU PROJET DE LOI

Le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (Copanef) et le Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) publie la 2^{de} édition du Rapport au Parlement avec 6 mois d'avance.

Remis à l'Assemblée nationale et au Sénat, il présente l'ensemble des actions de formation menées, financées ou cofinancées par le Copanef et le FPSPP. Ce rapport, remis tous les 2 ans est une base documentaire indispensable sur l'action des partenaires sociaux pour le débat à venir sur le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Ce panorama complet révèle les évolutions à l'œuvre dans le secteur de la formation, dans les entreprises et sur les territoires. Il présente une évaluation rigoureuse des dispositifs mis en place ces dernières années et notamment le Conseil en évolution professionnelle (CEP), le Compte personnel de formation (CPF), ou encore CléA premier certificat de connaissances et de compétences transversales de base.

Une volonté de transparence et une action efficace

En 2016, le FPSPP a eu la responsabilité de gérer avec efficacité 1,6 Mds€ (au regard des 7Mds€ mutualisés au sein des organismes paritaires) à partir d'objectifs co-définis entre les partenaires sociaux et l'Etat, permettant de financer la formation de plus de 530 000 salariés et demandeurs d'emploi.

Pour y parvenir, les partenaires sociaux ont déployé leurs activités au plus près du terrain, des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi.



Les engagements financiers du FPSPP sont répartis de façon suivante :

- 45 % au profit des demandeurs d'emploi
- 28% au profit des salariés et leurs entreprises
- 27% pour les parcours d'insertion dans l'emploi

160 000 personnes ont accédé à une certification et 120 000 personnes à un emploi.

Les partenaires sociaux ont également été fortement mobilisés, en 2016, pour le « Plan 500 000 » lancé par le Gouvernement. Le Fonds paritaire a su répondre rapidement tant d'un point de vue financier que technique en mobilisant et en renforçant des dispositifs existants (tels le CPF ou les Préparations Opérationnelles à l'Emploi- POE). L'ensemble des moyens complémentaires mobilisés par les partenaires sociaux, ont ainsi permis d'accroître le nombre net d'entrées en formation des demandeurs d'emploi de plus de 66 000 personnes soit 20 % de la hausse totale.

Par ailleurs, le FPSPP a renforcé son action pour la formation des salariés des TPE avec une hausse de près de 30 % du nombre de formés entre 2014 et 2016.

Enfin en soutenant le développement des contrats en alternance, 40 000 personnes supplémentaires, jeunes comme adultes, ont accédé à un contrat de professionnalisation. Avec les autres dispositifs du genre, plus de 65 000 parcours d'insertion dans l'emploi ont été financés par le FPSPP.

Un accompagnement des changements économiques et technologiques

Par le financement et le cofinancement de projets dits de « Mutations économiques et technologiques (MUTÉCO) », le FPSPP a favorisé les changements de modèle économique des entreprises et l'acquisition de nouvelles compétences de leurs salariés.

Depuis le lancement du programme MUTÉCO et en 4 ans d'existence, les partenaires sociaux ont participé à hauteur de plus de 360 M€ à des projets élaborés par 17 OPCA et 5 FONGECIF, en privilégiant des projets liés à la transition énergétique et numérique.

Au total, 177 000 salariés ont eu ainsi accès à un financement pour une formation.



Un engagement pour l'innovation en formation

Aux côtés de l'État et du Copanef, le FPSPP soutient l'expérimentation des actions de formation en situation de travail (AFEST) afin de faire reconnaître le travail comme lieu de production de compétences. Cette démarche d'innovation pédagogique vise à renforcer la formation en entreprise, l'alternance et améliorer la qualité de la formation des demandeurs d'emploi.

Une expérimentation sur la transformation du bilan des compétences a été portée par 18 FONGECIF et 6 OPACIF de branche, et a concerné 6 610 bénéficiaires entre fin 2015 et début 2017

Des expérimentations territoriales, dont les évaluations sont en cours, ont été lancées depuis 2016 pour créer de nouvelles modalités de formation ; mieux adapter les dispositifs aux situations professionnelles et personnelles des individus ; et rechercher une meilleure articulation des acteurs. Les premières conclusions et préconisations issues de ces expérimentations innovantes seront délivrées courant 2018.

Accéder au Rapport au Parlement Edition 2018 dans son intégralité www.fpspp.org et www.paritarisme-emploi-formation.fr

A PROPOS DU Copanef

Créé par la loi de mars 2014, le COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle) a pour mission de définir les orientations politiques des partenaires sociaux en matière de formation et d'emploi et d'assurer leur suivi et leur coordination avec les politiques menées par les autres acteurs. Il a également pour rôle d'élaborer la liste des formations éligibles au compte personnel de formation et de veiller à la mise en œuvre du CPF via notamment des études et évaluations.

www.paritarisme-emploi-formation.fr

A PROPOS DU FPSPP

Créé par l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) est une association constituée entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel. Il a pour vocation de mutualiser à grande échelle les fonds de la formation professionnelle et de les réaffecter selon des priorités définies.

www.fpspp.org

Contact presse : Pour toute demande d'interview ou de documentation

Chantal FARANT – 06 19 84 46 86 –

cf@ed-strategiques.com ou presse@fpspp.org